IFT-3003 Équipe no1:

|  | **Contrat d'équipe** |
| --- | --- |

Ce contrat est un ensemble d'ententes conclues entre les membres de l’équipe. La signature de ce contrat signifie que nous nous engageons tous à respecter ce mode de fonctionnement.

Notre projet commun (titre du projet):

Nos ententes sont les suivantes:

| 1. Planifier une rencontre par semaine |
| --- |
| 1. Être ponctuel pour les rencontres et remises |
| 1. Être pro-active lorsqu’on a besoin d’aide et ressource |
| 1. Être disponible pour aider les autres membres de l’équipe |
| 1. Être disponible au moins 3 fois par semaine pour participer au projet |
| 1. Prendre et répondre à ses messages en moins de 36h |
| 1. Être à jours sur la matière du cours |
| 1. Tester son code avant de le remettre |
| 1. Respecter les normes et bonnes pratiques de codages |
| 1. Documenter son code |

Signatures

Gabriel Gibeau

Youcef Lamara

Hamid Mesbah

Date 15 septembre 2025: